Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 605

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ARMÉE

Laisser couler la Mérine

La Mérine est un affluent de la Broye. Elle prend sa source dans ce petit «altiplano» qui s'étend entre Chapelle et Villars-Mendraz. Nous sommes au cœur du pays vaudois.

En dix kilomètres, la Mérine creuse vite et profondément, dans la molasse et dans le calcaire, un vallon qui est un des plus romantiques du canton, source d'inspiration des promeneurs et des petits poètes locaux. Amateurs de rêve oubliés, elle — pour parler comme Gilles — demeure. Hélas! elle n'est plus comme autrefois, intacte. L'armée a passé par là.

La place d'armes de Moudon-Bressonnaz, inaugurée par M. G.-A. Chevallaz qui a souligné, dit-on, à l'occasion la discrétion des troupes qui l'occupent, comparées à l'artillerie de Bière, ladite place donc a exigé d'y obtenir un camp d'entraînement, avec simili de maisons de village pour exercices de combat et stand de tir.
Soit. A verser au dossier de l'expansionnisme militaire en terre vaudoise.

EXHIBITIONNISME

Mais de surcroît ce camp militaire est signalé au promeneur par un tank, sur son socle telle une statue. Contribution de la Confédération à la sculpture figurative.

La présence de l'armée au Comptoir suisse, au 500e de Fribourg, fait, ces jours, disserter et manifester.

L'armée, parce qu'elle est très intégrée, comme armée de milice, à la vie suisse quotidienne, est tenue à un devoir de discrétion, et surtout de non-exhibitionnisme. Le citoyen-soldat a chez lui armes, habits, munitions; il fait son cours de répète, ses tirs obligatoires. Après quoi il estime avoir le droit d'aller à la pêche sans rencontrer de tanks (va la cruche à l'eau) statufiés.
Terrains occupés, pour l'exercice. Pourquoi ajouter de surcroît, ostensible comme un défi, l'enseigne, tourelle sur chenilles?
Si M. G.-A. Chevallaz, rentrant de Berne, veut faire le détour: juste après la caverne nucléaire, on quitte la route cantonale à la hauteur de l'arsenal.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La réforme a bon dos

Vrai, je dois avouer ne pas trop savoir à quel saint me vouer en ce qui concerne la votation des 26 et 27 septembre prochains sur la réforme de l'enseignement secondaire vaudois — il semble d'ailleurs que le nombre des saints disponibles tende à diminuer de manière inquiétante, ces dernières années!

Tout de même, il y a des choses qu'on ne peut laisser passer. Ainsi l'article de M. François Lasserre dans la «Gazette de Lausanne» du 29 août, intitulé *Réforme scolaire et Université*. L'idée de M. Lasserre est que la réforme de 1956, caractérisée par l'institution du cycle commun d'orientation des deux premières années, a entraîné une baisse désastreuse du niveau des études secondaires, avec répercussion jusqu'à l'Université, et que la mini-réforme qui nous est proposée ne fera qu'aggraver la situation...

Selon M. Lasserre, «l'Université de Lausanne, aujourd'hui, n'est plus en mesure de former la relève universitaire». A l'en croire, ce serait là «la dernière en date des conséquences de la réforme de 1956»; l'Université de Lausanne serait contrainte de plus en plus largement «de recourir» à des professeurs ayant acquis leur formation secondaire et universitaire ailleurs que dans le canton de Vaud — voilà ce qui ressortirait d'un examen des nominations professorales entre 1970 et 1980.

Moi, je veux bien...

Tout de même, plutôt que de réagir en «maniaque chenu», considérons ces deux points:

1. La première volée ayant eu à souffrir (!) de la réforme de 1956 est arrivée au baccalauréat en 1964 au plus tôt. Comptons 4 à 7 ans d'études, selon les facultés: c'est entre 1968 et 1971 qu'elle en a eu terminé, doctorat non compris. Dans ces conditions, on voit mal comment la réforme aurait pu exercer ses effets dès 1970...

2. En ce qui concerne la Faculté des Lettres: du temps que M. Lasserre faisait ses études, la chaire de français était occupée par René Bray, Français, lequel avait succédé à Paul Sirven, Français. Pour la première fois après de longues années, en 1954 ou 55, deux Vaudois occupaient la chaire dédoublée: mon vieux maître, Gilbert Guisan, et le romancier Jacques Mercanton, enthousiasme de mes vingt ans.

La chaire d'allemand était occupée par Gottfried Bohnenblust, qui sauf erreur n'avait pas fait ses études secondaires et universitaires à Lausanne, pas plus que son successeur, Werner Stauffacher.
La chaire d'anglais était occupée par Georges Bonnard, Vaudois, comme elle l'est aujourd'hui par le Vaudois Giddey.

Dès la retraite d'Henri Miéville, la philosophie était enseignée par le Genevois Christoff (après le trop court intermède de Pierre Thévenaz, mort prématurément). Aujourd'hui, nous la voyons représentée notamment par les professeurs Voelke

et Piguet, tous deux formés à Lausanne. Je pourrais continuer: histoire, latin, grec... Je ne vois pas de changements significatifs. L'Université de Lausanne n'a jamais été capable d'assurer entièrement la relève, et c'est bien naturel. Rien à voir, là, avec la réforme de 1956!

Et tout cela pour nous proposer l'exemple... du Japon, qui «prépare aujourd'hui sa jeunesse dès l'âge de sept ans aux exigences intellectuelles de son développement futur»!

De nouveau, moi, je veux bien. Notons toutefois que le Japon a le taux le plus élevé de suicides parmi les étudiants et les professeurs d'Université! Vous souhaitez, vous, nous voir ressembler au Japon?

J. C.

DÉBAT

Aménagement et écologie

Dans DP 603 (p. 3: «Autonomie: L'aménagement grâce aux tuyaux»), il est fait la remarque que les tuyaux d'égout ont apporté une aide appréciable à l'aménagement du territoire du fait qu'ils permettaient de restreindre légalement (obligation de raccordement) la construction à certaines zones. On exprimait la crainte qu'une dérogation à l'obligation de raccordement sous prétexte de «chiot'sec» risquait d'aller à l'encontre des acquis de l'aménagement du territoire, favorisant l'anarchie dans la construction.

Cet argument est probablement très réaliste au vu des incessantes tentatives de promoteurs de «mettre en valeur» du terrain en le recouvrant de béton. L'argument reste néanmoins curieux car il implique que l'aménagement du territoire ne passe la rampe que grâce aux lois sur la protection des eaux. Il me semble que l'aménagement du territoire doit inclure la notion de santé et d'équilibre des écosystèmes, non seulement dans le territoire considéré mais dans ceux qui l'avoisinent. S'il en est ainsi, la protection des eaux est partie intégrante de l'aménagement du territoire et c'est ce dernier qui détermine, entre autres, la manière dont on doit disposer des eaux usées.

VALORISER LES DÉCHETS

La règle la plus élémentaire concernant les eaux usées et les déchets en général est certainement qu'on doit chercher à les valoriser au maximum tout en minimisant les nuisances qu'ils peuvent occasionner, ces deux buts allant d'ailleurs de pair.

Dans une telle optique, le «chiot'sec» n'entre certainement pas en conflit avec un aménagement du territoire qui aurait parmi ses buts celui de sauvegarder au mieux l'environnement naturel, exigence qui inclut la mise en place d'une gestion correcte des ressources d'eau potable de la région considérée et un traitement adéquat des eaux usées. Le «chiot'sec» serait un des moyens permettant d'aboutir à ce résultat; il y en aurait certainement d'autres et le choix se ferait de cas en cas. Bref, on ne voit pas qu'il doive y avoir conflit.

LE PROFIT

J'aimerais encore préciser que, vu de l'extérieur, ce qu'on appelle aujourd'hui «aménagement du territoire» paraît être une activité de type «management»: on dispose d'un territoire et on en tire le maximum de profit, ce profit étant assez mal défini d'ailleurs. Est-ce que c'est la prospérité économique de la génération actuelle et éventuellement celle d'après? Est-ce une notion d'équilibre à long terme permettant aux régions de maintenir leur santé écologique tout en permettant à un nombre raisonnable (mais forcément limité) d'habitants d'y vivre et d'y exercer une activité? Quand on voit ce qui se passe par exemple à Montreux, on a plutôt l'impression que le but visé est le profit immédiat par n'importe quel moyen. Est-ce que l'aménagement du territoire intervient aussi dans ces cas-là et de quelle manière?

Pierre Lehmann

Réd. Rassurons notre ami Pierre Lehmann: l'article paru dans DP 603 et qui l'a inquiété n'était nullement une remise en cause des «chiot'secs» sous le signe d'un aménagement du territoire bien compris. Juste un petit cri d'alarme face à de nouvelles menaces qui planent sur cette tâche que nous tenons pour prioritaire. Pour le reste, l'approche globale de l'aménagement, la place de la protection des eaux notamment dans ce cadre, les mesures à envisager à plus ou moins long terme, le débat est ouvert depuis longtemps et largement dans ces colonnes et il est de première importance.

Glanures helvétiques

Les autorités lucernoises distribuent actuellement un journal d'informations municipales à tous les ménages de la cité. Ce bulletin officiel paraîtra six fois par année et ne contiendra pas de publicité pour ne pas concurrencer la presse locale. Il doit donner des informations utiles que les journaux ne publient pas toujours. Cependant ceux-ci ne paraissent pas apprécier le nouveau venu auquel ils reprochent une présentation archaïque (tous les quotidiens lucernois paraissent en offset) et un coût trop élevé! La guerre des tirages dans la presse lucernoise n'est pas près de s'éteindre.

* * *

Un lecteur du «Tages Anzeiger», prenant prétexte d'une information sur l'évolution politique qui se manifeste dans le principal journal tessinois, le «Corriere del Ticino», affirme que le quotidien radical «Il Dovere» a une situation financière brillante et contribue chaque année, pour une somme appréciable, au financement du Parti radical tessinois. A noter que ce journal appartient à un éditeur privé.